

*Date de dépôt : 4 novembre 2015*

## **Réponse du Conseil d'Etat**

**à la question écrite urgente de M. Jean Romain : Pourquoi les premières années du secondaire II ne sont-elles plus tenues de participer à la Cité des Métiers ?**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 16 octobre 2015, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

*La Cité des Métiers en est à sa sixième édition; c'est une réussite. C'est surtout une vitrine importante pour ce qui se passe dans notre canton en matière de métiers. Les entreprises y mettent de l'énergie et d'importants moyens. De leur côté, les professionnels qui s'y rendent font un sérieux effort, qui risque de s'émousser car si la fréquentation diminue leur motivation dépend aussi de celle des élèves.*

*S'il est vrai que le Collège de Genève n'a pas vocation de s'occuper essentiellement d'orientation professionnelle, il n'en demeure pas moins que le taux d'échec et de mauvaise orientation des élèves de ce degré gymnasial nous inciterait à nous interroger et à ouvrir les esprits aux richesses des métiers.*

*Il est important aussi que des jeunes élèves puissent, au-delà du côté inévitable d'une grande foire, rencontrer des professionnels enthousiastes. On éduque et on oriente grâce à des exemples, à des rencontres.*

*On constate aujourd'hui de la part du DIP un revirement qui vise à supprimer pour les premières années du secondaire II l'obligation de se rendre à Palexpo pour cette information.*

*Ma question est donc la suivante :*

***Pourquoi lever l'obligation pour les premières années du secondaire II de participer à la Cité des Métiers ?***

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Les seuls élèves de l'enseignement secondaire II qui ne sont pas concernés par l'obligation de se rendre à l'exposition la Cité des Métiers 2015 sont ceux du collège de Genève. Tous les autres apprentis et élèves doivent s'y rendre. En effet, la Cité des Métiers a pour objectif de concentrer son action sur un choix professionnel, ou sur des études post-CFC ou maturités professionnelles, telles que les voies offertes par les HES.

Il faut également rappeler que cette décision répond à une demande unanime des directions de collège déjà exprimée lors de la précédente édition en 2012 et reformulée cette année. En effet, les étudiants commençant leur formation dans la voie gymnasiale ont pour but principalement d'entrer à l'université ou dans les écoles polytechniques fédérales et de faire des études supérieures avant d'entrer dans une voie professionnelle. Le Conseil d'Etat relève qu'il s'agit ainsi de ne pas brouiller les messages au début d'un cursus qui est déjà le résultat d'un processus d'orientation. Une fois que l'élève est au collège, il a fait le choix de suivre des études gymnasiales et il faut donc l'encourager à persévérer dans cette voie.

Ainsi, la visite de la Cité des Métiers 2015 a été rendue facultative sur le temps scolaire pour les élèves du collège de Genève en première année, même si elle est fortement recommandée hors temps scolaire. Pour tous les autres apprenti-e-s et étudiant-e-s, la visite de la Cité des Métiers 2015 est obligatoire.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

### AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :  
Anja WYDEN GUELPA

Le président :  
François LONGCHAMP